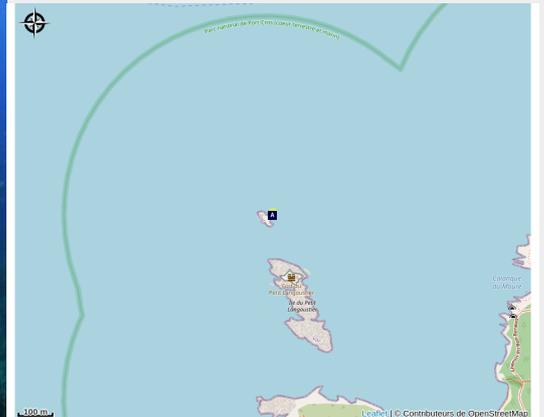


# Plongée sur l'épave du Cimentier

Cœur marin



Le Cimentier - Banc de sars (© Nicolas BARRAQUE)



*L'épave du Cimentier fait parti du riche patrimoine immergé présent dans l'Aire Maritime adjacente du Parc national de Port-Cros.*

L'épave du Cimentier se situe en coeur de parc, au Nord Ouest de l'île de Porquerolles et plus précisément au niveau de la Jeune Garde.

Elle se trouve près des côtes et à faible profondeur ce qui la rend accessible à tous les niveaux et fait d'elle un site idéal pour y faire ses première bulles.

## Infos pratiques

Pratique : Plongée sous-marine

Type : Site sur épave

Thèmes : Cœur de parc, Faune sous-marine, Flore sous-marine, Patrimoine immergé

# Description

## Historique et description:

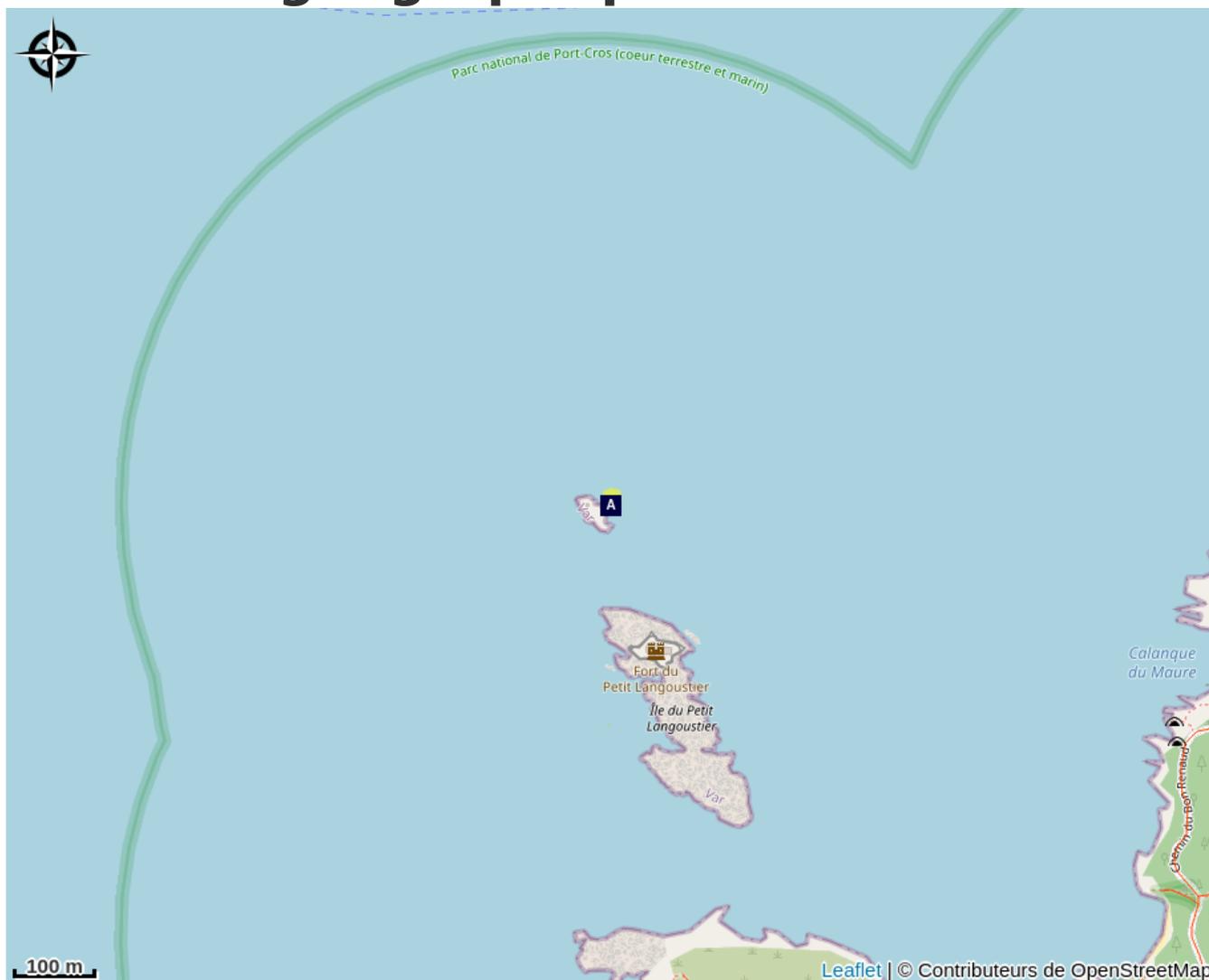
Le Cimentier, ou Barge en ciment, est un bâtiment non identifié en béton armé de 25 mètres de long. Les circonstances de son naufrage sont inconnues. Sa position, parallèle à la barre de la Jeune Garde, fait penser à un échouage volontaire. La datation du Cimentier n'est pas connue de manière certaine. La proue est toujours reconnaissable. De nombreux fers à béton sont visibles. Les parties arrière et médiane sont mieux conservées. La poupe présente encore un balcon. Le gouvernail, les hélices et leurs arbres ont disparu.

## Son naufrage :

L'origine du naufrage du Cimentier est incertaine et la date de celui-ci n'est pas connue. L'hypothèse généralement admise est que le Cimentier aurait été coulé par l'armée allemande lors de la seconde guerre mondiale afin de « casser » la houle qui se formait, les jours de fort mistral, entre la pointe Nord-Ouest de l'île de Porquerolles et l'île du Petit Langoustier. L'absence de machinerie et d'hélice vient renforcer cette possibilité.

[Découvrir sa fiche descriptive réalisée dans le cadre du projet NEPTUNE.](#)

# Situation géographique



Herbier de posidonie (A)

Girelle commune (C)

Fort du petit Langoustier (E)

Apagon (B)

Crénilabre paon (D)

# Toutes les infos pratiques

## **Recommandations**

**Vous êtes en coeurs de Parc, la plongée est soumise à autorisation et à réglementation !!!**

La plongée sous marine en scaphandre autonome dans les eaux du parc national de Port-Cros n'est autorisée qu'aux plongeurs individuels ou aux établissements de plongée porteurs d'une autorisation.

Celle ci est délivrée à partir du [Carnet de Plongée en Ligne \(CaPeL\)](#) du Parc national de Port-Cros.

### **La réglementation en bref**

- Nombre de plongeurs limité à 40 simultanément sur site.
- Interdiction de nourrir les poissons, de toucher, prélever ou détruire toute espèce animale ou végétale, incluant les substrats.
- Port et usage du gilet stabilisateur obligatoire pour éviter les palmages impactant la faune et la flore.
- Plongée de nuit réglementée pour préserver la quiétude des lieux.
- Interdiction de mouillage dans un rayon de 100 mètres autour des sites équipés de dispositifs d'amarrage.
- Dispositifs d'amarrage interdits aux navires de plus de 15 mètres.
- Nombre de navires amarrés sur la même bouée limité à trois.
- Engagement à respecter et diffuser les bonnes pratiques auprès de la communauté des plongeurs.

Plongeurs, signalez vous en surface avec les pavillons réglementaires.

Les dispositifs d'amarrage installés sur site sont destinés en priorité aux navires supports de plongée (professionnels ou individuels).

Ne perturbez pas la faune et la flore sous-marine. Ne poursuivez pas les poissons et surtout ne les nourrissez pas et ne remontez rien à la surface ! Attention aux coups de palmes non maîtrisés, vérifiez votre flottabilité. Pensez aussi à vérifier que votre détendeur de secours est bien fixé à votre gilet stabilisateur, en aucun cas ne laissez traîner vos instruments, au risque qu'ils s'accrochent à la faune et à la flore.

### **Pour en savoir + sur la réglementation**

Les épaves peuvent représenter un danger pour les plongeurs. Présence de lignes ou de filets de pêche, de parties métalliques coupantes et de structures fragiles pouvant se briser sans préavis. La pénétration à l'intérieur d'une épave requiert une compétence avancée nécessitant une formation et un équipement spécifique ainsi que le respect des règles de sécurité.

La loi protège les épaves et toutes traces humaines immergées. Il est interdit de remonter quoi que ce soit des fonds marins.

# Sur votre chemin...

---



## Herbier de posidonie (A)

*La posidonie n'est pas une algue mais une plante à fleurs.*

Elle possède des racines, des rhizomes, de longues feuilles en lanière, et produit des fleurs qui se transforment en fruits nommés «olives de mer». Espèce endémique de Méditerranée, elle porte à tort le nom d'espèce oceanica. Elle forme de vastes herbiers qui rendent d'innombrables services écologiques: oxygénation des fonds, frayères et nurseries à poissons, supports d'épiphytes, forte production de matière organique, fixation des fonds et protection très efficace du littoral contre l'érosion.

### **EN SAVOIR +**

Crédit photo : © Antonin GUILBERT - AAMP

---



## Apogon (B)

*L'apogon, exemple d'une paternité originale.*

L'apogon (*Apogon imberbis*), petit poisson (15 cm max.) très coloré au corps trapu, est facilement identifiable avec sa coloration rouge-orangé et ses gros yeux noirs, barrés de deux stries horizontales blanches. Craintif, il ne s'aventure jamais très loin de son repaire, une anfractuosité ou un interstice dans la roche, où il se cache à la moindre alerte. Actif la nuit, il est présent l'été entre 10 et 50 m, le reste de l'année jusqu'à 200 m. Cette espèce a un mode de reproduction originale : après une parade nuptiale virulente, les œufs émis par la femelle s'agglutinent en pelote grâce à des filaments collants. Le mâle récupère alors cette boule dans sa bouche pour incubation pendant une bonne semaine, s'obligeant à un jeun sévère ! Cette incubation buccale améliore considérablement le taux d'éclosion puisque les œufs sont protégés de tout prédateur pendant cette période délicate.



## Girelle commune (C)

*La girelle est un des petits poissons les plus communs dans nos eaux.*

La girelle (*Coris julis*), peu farouche et très active, fréquente les eaux côtières, de la surface jusqu'à 120 m de profondeur. On la trouve dans des zones rocheuses, en bordure d'herbiers ou de sable. Ce petit labridé peut avoir des robes très différentes. Les femelles et les jeunes mâles présentent une ligne blanche horizontale qui sépare le dos de couleur brune, du ventre de couleur claire tandis que le mâle dominant, plus gros, appelé "girelle royale", est plus coloré avec une ligne horizontale orange vif, bordée d'un liseré bleu-vert. Les femelles âgées peuvent devenir des mâles par inversion sexuelle. La nuit, sans doute pour se mettre à l'abri des prédateurs, elles s'enfoncent dans le sable. Elle s'alimente essentiellement de petits crustacés et mollusques et se montre très intéressée par les sédiments soulevés par les mouvements des plongeurs. Très active pendant la journée -sa nage est rapide et saccadée- elle s'enfouit la nuit ainsi que l'hiver.

Crédit photo : © Vincent BARDINAL



## Crénilabre paon (D)

*Le crénilabre paon est le plus grand représentant de la famille des Labridés.*

Le crénilabre paon (*Symphodus tinca*) mâle est assez coloré : vert jaune marquée de lignes horizontales tachetées, rouges et bleues. La femelle est brun grisâtre et de plus petite taille. Les deux ont une bande foncée reliant les yeux ainsi qu'une tache noire devant la queue. Lors de la reproduction, les mâles fabriquent un nid dans un recoin de rocher avec des algues et y attirent une femelle par une longue parade nuptiale. Ensuite, ils assurent la surveillance et l'oxygénation des œufs en les ventilant. Parfois, ils adoptent une attitude qui peut paraître étrange : couché sur le côté dans les algues ou immobile la tête légèrement inclinée vers le haut ; cela sert de signal aux petits crénilabres nettoyeurs pour déparasitage.

Crédit photo : © Sandrine RUITTON



## Fort du petit Langoustier (E)

Sur l'île de Porquerolles, tout au bout de la pointe Sainte Anne, ancré sur le rocher et bravant la tempête, le fort du Petit-Langoustier et sa tour à canons veille sur la passe. Avec la fortification située en face sur l'îlot du Grand Ribaud et la batterie de la Tour Fondue, il assurait le contrôle, grâce à des tirs croisés, de la petite passe.

Le Parc national, affectataire de ce bâtiment, l'a concédé par bail emphytéotique de 40 ans à un particulier, habitant de l'île de Porquerolles. Propriété : Parc national de Port-Cros. En cours de restauration.

Crédit photo : © Christine GRAILLET